

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
DP2

Le Chef de Bureau

Référence
Participation 2008

Dossier suivi par
Marguerite Tosello

Téléphone
04 91 99 67 46

Fax
04 91 99 67 81

Mél.
ce.dp13dpgd2@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les maîtres du premier
degré

S/c de mesdames et messieurs les I.E.N chargés
de circonscription

S/c de mesdames et messieurs les principaux de
collège

Marseille, le 11 janvier 2008

**OBJET : Mouvement annuel des instituteurs et professeurs des écoles
Rentrée scolaire 2008**

AVIS DE PARTICIPATION

La présente circulaire a pour objet de vous indiquer les modalités relatives à la mise en place des avis de participation.

1- Personnels concernés :

Tous les instituteurs et professeurs des écoles actuellement nommés à titre définitif sur quelque poste que ce soit (direction, IMF, IMFIEN, poste AIS, adjoints, ZIL, TRS, brigade) et qui désirent participer au mouvement doivent obligatoirement saisir sur SIAM (système d'information et d'aide pour les mutations) un avis de participation, y compris les personnels en congé parental et en CLD.

En effet, c'est à partir des avis de participation que sera constituée la liste des postes susceptibles d'être vacants proposés au mouvement.

La liste des postes vacants étant constituée à partir des retraites, disponibilités.....

Les candidats à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école doivent impérativement saisir un avis de participation, afin de pouvoir participer au mouvement et obtenir un poste de direction.

Dans le cas contraire, ils restent titulaires de leur poste d'adjoint, n'ayant aucune obligation de participer au mouvement.



2- Personnels non concernés :

Les personnels nommés à titre provisoire et les sortants d'IUFM ne sont pas concernés par cette première phase. Leur participation au mouvement étant obligatoire, ils seront automatiquement inclus.

Ne sont pas autorisés à participer au mouvement, les maîtres qui, au 31 décembre 2007, sont en disponibilité.

3- Saisie des avis sur SIAM

La saisie des avis de participation se fera uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès **du 14 janvier au 25 février 2008**.

Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

1- **activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée)**

-vous devez vous munir de votre NUMEN

vous connecter sur le site public : <http://messagerie.ac-aix-marseille.fr>

et dans le menu principal choisissez « activation de votre boîte mel ouvert »

Après activation, notez :

- le compte utilisateur, qui vous est attribué par le logiciel
- votre mot de passe qui est votre numen, sauf si vous faites le choix de le modifier

2- **accéder à I-PROF**

- connectez vous sur le site de l'IA 13 : <http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr>

ou directement sur le site : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>

- cliquez sur l'icône « bureau virtuel », puis sur le pavé I-PROF

- saisissez le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres) et votre mot de passe

3- **saisir votre avis sur l'application I-PROF**

Pour saisir votre avis de participation, cliquez sur *Les services*, puis sur *Siam* et enfin sur *Phase intra-départementale*.

C'est dans la boîte aux lettres I-PROF que vous recevrez à compter du **3 mars 2008** l'accusé de réception de votre participation au mouvement.

En cas de difficultés techniques, vous pourrez contacter la Division de l'Information et de Communication à l'Inspection Académique au **04 91 99 66 20** et **66 70**.

Pour L'Inspecteur d'Académie
Le Secrétaire Général

MICHEL RICARD